



## Procès Tarnac: le tribunal sur les lieux du sabotage en Seine-et-Marne

Le tribunal correctionnel de Paris est arrivé vendredi sur les lieux du sabotage d'une ligne SNCF pour lequel des membres du « groupe de Tarnac » sont poursuivis, commençant son audience dans la commune du Trilport en Seine-et-Marne, a constaté un journaliste de l'AFP.

La présidente **Corinne Goetzmann** avait accepté au début du procès ce déplacement du tribunal réclamé par la défense - un événement rare dans la justice -, le jugeant « *utile à la manifestation de la vérité* ».

La zone, située près d'un pont enjambant la Marne, a été entièrement bouclée par la gendarmerie. Plusieurs cars de CRS sont stationnés dans la zone.

Cinq témoins membres de la Sous-direction antiterroriste (Sdat) sont présents, tous cagoulés. La présidente leur a fait prêter serment en les appelant « *témoin numéro 1, témoin numéro 2* », pour préserver leur anonymat.

Avec ce déplacement, le tribunal souhaite vérifier la cohérence d'une pièce centrale de l'accusation: un procès verbal d'une filature de **Julien Coupat**, présenté comme le théoricien du groupe libertaire, et de son ex-compagne **Yildune Levy** réalisée par des policiers antiterroristes et du renseignement la nuit du 7 au 8 novembre 2008, où le sabotage d'une ligne du TGV Est a été commis.

Le couple est poursuivi pour avoir commis ces dégradations en posant sur la ligne électrique un crochet qui a endommagé le pantographe d'un train qui filait vers Strasbourg.

Le tribunal a prévu de se rendre dans l'après-midi et la soirée dans d'autres endroits où le rapport des policiers est contesté par la défense.

Des tubes en PVC pouvant avoir servi à fixer un crochet sur la ligne SNCF et qui, selon l'accusation, auraient été achetés la veille par le couple dans un magasin de bricolage lors d'une interruption de leur surveillance, ont été repêchés dans la rivière 16 mois plus tard.

L'avocate de Yildune Levy, **M<sup>e</sup> Marie Dosé**, a jugé incohérente cette découverte dans une rivière qui a connu depuis le 8 novembre 2008 cinq épisodes de crues, des dragages et des nettoyages.

Le parcours se terminera à la nuit tombée sur le site même du sabotage, où les policiers affirment avoir observé à 04H05 le véhicule Mercedes du couple « *stationné tous feux éteints à l'entrée d'une voie de service* » de la SNCF, en contrebas de l'endroit où le crochet sera découvert.

Le procès est prévu jusqu'au 30 mars. ♦